



## Compte rendu de l'Assemblée générale du 19 mai 2015

Membres présents et votants, à jour de cotisation:

Antoine Anderson, Marie France André, Jean Marie Bouclet, Jean Claude Boutôt, Yolande Brossard, Roland Bruno, Hermine Descotis Maire, Pierre Loué, Jean Baptiste de Foucauld, Jean Paul Parenteau, Florence de Peretti, Jacques Remond, Monika Sander, Thérèse Tenneroni,

Membres représentés par des pouvoirs 42

Sont excusés : Caroline Bonne, François Peyredieu du Charlat, Joseph Tyan

Le Président ouvre la séance. Il rappelle le lancement de la phase 2 du Pacte Civique pour la période 2015-2017 (cf. pièce jointe). L'organisation du Pacte Civique autour du Collectif, du Bureau du Collectif et de l'association de soutien ( ASPC) qui avait prévalu pendant la phase 1 fait place à une organisation plus resserrée autour d'une Equipe nationale qui doit être élue. Les collectifs locaux qui le souhaitent peuvent gérer seuls leurs finances sans passer par l'ASPC, et doivent reverser 50% des cotisations à celle-ci, (trois sont dans ce cas)

Après une présentation des membres présents, le Président présente le rapport moral (cf. pièce jointe) en trois points :

- une activité en hausse,
- un impacte visible trop faible,
- des problèmes financiers.

Puis la situation financière (cf. en PJ les comptes 2014 et le budget prévisionnel 2015) :

- comptes de l'exercice 2014 dont les dépenses s'élèvent à 125 600€ (dont 30 050€ de régularisation de charges sociales) et les recettes à 82 740€ avec un résultat égal à - 41 860€.
- le budget 2015 est établi pour 89 850€ avec un besoin de financement de 22 850€ couvert par un prêt de 20 000€ en attendant des produits complémentaires.

Le poste de coordinateur n'a pas été remplacé, Caroline Bonne exerçant cette fonction..

Il est nécessaire de mettre l'accent sur la communication (cf. rapport moral). Le site internet créé au lancement du Pacte civique devra être refait dans ce but.

Le président rappelle les mesures qui ont été prises, notamment la création d'un lien étroit entre adhésion au Pacte civique et paiement d'une cotisation.

Le barème qui a été fixé par le Bureau sortant, en liaison avec l'Equipe nationale provisoire est le suivant:

Deux appels à cotisation ont été effectués, le premier après les adhérents individuels le 31 janvier, le second au mois d'avril à l'ensemble des adhérents. Au jour de l'AG, leur produit s'élève déjà à 15 000€, s'ajoutant à deux concours institutionnels (Prestations de J-B de Foucauld : Orange et Cora ont versé leurs contributions). L'appel aux organisations en cours

Des contacts ont été pris avec plusieurs institutions et ministères, qu'il conviendra de finaliser.

Un nouveau Conseil d'administration est proposé:

- Les quatre membres de droit désignés par les associations fondatrices sont Jean-Claude Boutôt (La vie nouvelle), Jean-Baptiste de Foucauld (Démocratie et Spiritualité), Monika Sander (Poursuivre, en attente de confirmation) et Luc Valentin (ODAS)
- Les candidats à élire par l'Assemblée générale sont Yolande Brossard, Roland Bruno, Jacques Rémond et Joseph Tyan, qui accepte de prendre en charge les fonctions de trésorier.

La composition du Bureau serait alors la suivante :

Président: Jean Baptiste de Foucauld,

Trésorier: Joseph Tyan,

Secrétaire : Jean Claude Boutôt.

Lors de ses réunions il pourra associer des personnes qualifiées.

Au cours du débat de nombreuses suggestions sont formulées pour accroître les ressources de l'ASPC :

- l'action globale n'est plus dans l'esprit du temps : mettre en valeur les activités des collectifs locaux, leurs actions concrètes avec leur effet mobilisateur de ressources,
- développer le partenariat avec les 138 associations impliquées dans le Pacte civique,
- construire l'activité du Pacte civique en terme de projets (notamment sur le sujet de la fraternité) en identifiant leurs charges et financement dans une présentation analytique,
- approfondir les possibilités données par la loi TEPA et la défiscalisation relative à l'ISF en créant une fondation.
- Dans le cadre du développement de l'éducation à la citoyenneté et au débat proposer des interventions notamment de formation à l'éthique du débat et construction/ identification/ mise en lumière des dissensus et consensus.

Le Pacte civique est un instrument de transformation sociale et s'inscrit dans le mouvement de l'éducation populaire. Ses actions peuvent se développer avec celles des associations agréées./JCB

Le rapport moral, les comptes 2014, le budget prévisionnel 2015 et la composition du CA sont adoptés à l'unanimité.

La composition du CA est donc la suivante :Jean-Claude Boutôt, Yolande Brossard, Roland Bruno, Jean-Baptiste de Foucauld, Jacques Rémond, Monika Sander, Joseph Tyan et Luc Valentin.

Le CA se réunit pour former le bureau selon le schéma indiqué plus haut :

Président: Jean Baptiste de Foucauld,

Trésorier: Joseph Tyan,

Secrétaire : Jean Claude Boutôt

Fait à Paris le 9 juin 2015, certifié conforme

Jean-Claude Boutot

Jean-Baptiste de Foucauld

